



Formation Sauveteur Secouriste du Travail - SST

Programme établi sur la base du dispositif national SST de l'Assurance maladie - Risques professionnels / INRS.

Durée 14 heures	Modalité Présentiel	Effectif 4 à 10 participants
Prérequis Aucun	Certification Certificat SST	Validité 24 mois

Finalité de la formation

Le Sauveteur Secouriste du Travail est un salarié capable de porter les premiers secours à une victime d'un accident ou d'un malaise au travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Compétences visées - référentiel SST

Domaine 1 - Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- 2. Protéger de façon adaptée.
- 3. Examiner la victime.
- 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- 5. Secourir la victime de manière appropriée.

Domaine 2 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Contenu de la formation

Les apprentissages sont organisés autour des huit compétences du référentiel national. Les situations de secours abordent notamment la protection, l'examen, l'alerte et les conduites à tenir face aux atteintes rencontrées en situation de travail, conformément au guide des données techniques SST en vigueur.

La partie prévention porte sur la place du SST dans la démarche de prévention, le repérage des dangers et des risques, la transmission des situations dangereuses et la proposition d'actions de prévention.

Méthodes pédagogiques

Apports ciblés, démonstrations, apprentissage des gestes, exercices pratiques, analyse de situations de travail et mises en situation d'accident simulé. La formation est conduite par un formateur SST certifié, dans le cadre d'une entité habilitée à dispenser le dispositif SST.



Évaluation certificative

La certification est réalisée selon le référentiel national SST. Deux épreuves certificatives sont organisées en fin de formation et permettent d'évaluer distinctement les huit compétences.

Épreuve 1 : mise en situation d'accident du travail simulée. Le candidat démontre sa capacité à protéger, examiner, alerter et secourir.

Épreuve 2 : questionnement à partir de la situation de travail simulée portant sur le cadre du rôle du SST et sa contribution à la prévention.

Le certificat SST est obtenu lorsque l'ensemble des huit compétences est acquis selon les critères définis par la grille nationale de certification. Le certificat est valable 24 mois.

Maintien et actualisation des compétences

Pour prolonger la validité de son certificat, le SST doit suivre une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST) tous les 24 mois. La durée du MAC SST est de 7 heures.

Public et conditions d'accès

La formation est ouverte à tout salarié. Aucun prérequis n'est exigé pour la formation initiale. Elle est organisée en présentiel pour un groupe de 4 à 10 participants.

Organisation

Durée : 14 heures de face-à-face pédagogique, hors éventuels temps supplémentaires liés aux risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

Lieu : dans les locaux du client ou dans une salle adaptée à la formation et aux mises en situation.

Tarif : sur devis.

Références officielles

Programme fondé sur les documents cadres du dispositif SST publiés par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels : document de référence du dispositif SST, référentiel de compétences, référentiel de certification et guide des données techniques en vigueur.

Références consultées : page INRS « Devenir sauveteur secouriste du travail », document de référence du dispositif SST et aide-mémoire SST ED 4085 révisé en mars 2026.

Formation certifiante SST

Le certificat est délivré dans le cadre du dispositif national SST, sous réserve de la validation des huit compétences lors des épreuves certificatives.